

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance publique du MERCREDI 20 MAI 2015

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance ouverte à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Député-Maire.

Date de Convocation : 13 Mai 2015.

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 28 (pour le vote des Décisions, du P.V. Et du C.R.).

29 (pour le vote des Délibérations n° 1 à 3/4bis).

30 (pour le vote des Délibérations n° 4 à 23).

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, COTTON D., DERUELLE, MOHAMED, DERGHAL, RYSPERT (pour le vote des Délibérations n° 1 à 23), CHERRIER, LEMOINE, CRASNAULT, PERTOLDI-MILLET, MONTAGNE, COTTON J.M., DAUMERIE, DENIS, DEVRED, MOLARA, DEVOTTE, MIRASOLA, DUPONT, BELOUCIF, DE WEVER, LEHUT (pour le vote des Délibérations n° 4 à 23), THUROTTE, D'HERBECOURT (pour le vote des Décisions, du P.V., du C.R. Et des Délibérations n° 1 à 23), DUCHEMIN, HEBBAR, ANDRZEJCZAK, DANDOIS, BOUCOT, DRICI.

Ont donné pouvoir : Madame RYSPERT (pouvoir à Monsieur CRASNAULT, pour le vote des Décisions, du P.V. Et du C.R.), Monsieur BIREMBAUT (pouvoir à Monsieur DERUELLE), Madame LEHUT (pouvoir à Madame DANDOIS, pour le vote des Décisions, du P.V., du C.R. Et des Délibérations n° 1 à 3/4bis), Madame D'HERBECOURT (pouvoir à Monsieur COTTON D., pour l'appel), Monsieur RIFKI (pouvoir à Madame MOHAMED), Monsieur VILLARS (pouvoir à Monsieur CHERRIER), Madame DE MEYER (pouvoir à Madame HEBBAR), Monsieur AUDIN (pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DERGHAL.

Sur proposition de Madame le Député-Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur DERGHAL Akim comme Secrétaire de Séance.

1 – INSTALLATION DE MONSIEUR DEVOTTE FRANCK, CONSEILLER MUNICIPAL.

Après l'appel, Madame le Député-Maire procède à l'installation de Monsieur DEVOTTE Franck, en qualité de Conseiller Municipal, après avoir précisé que suite au décès de Madame Marie-Andrée ARDHUIN, 9^{ème} Adjointe au Maire, conformément à l'article L.270 du Code Electoral et suite au refus de Madame SPYCHALA Anita, Conseillère Municipale, d'assumer son mandat, il s'avère que Monsieur DEVOTTE Franck, candidat suivant sur la liste « Denain a de l'avenir » a vocation à devenir Conseiller Municipal.

Monsieur DEVOTTE Franck, ayant accepté son mandat, celui-ci a donc été installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Madame le Député-Maire lui a remis l'insigne correspondant à sa charge.

Avant de poursuivre l'ordre du jour du Conseil Municipal, Madame HEBBAR, au nom du Groupe « Ensemble Denaisiens » a suggéré que le nom de Madame ARDHUIN, 9^{ème} Adjointe au Maire, brusquement décédée le 2 Mai 2015, soit donné à une salle municipale.

Madame le Député-Maire a approuvé cette proposition. Proposition qui sera en lien avec le 3^{ème} Age et les relations intergénérationnelles.

Une minute de silence a été observée pour rendre hommage à Madame Marie-Andrée ARDHUIN, 9^{ème} Adjointe au Maire.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Madame le Député-Maire depuis sa précédente réunion.

Le procès-verbal et le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 Mars dernier sont adoptés à l'**Unanimité des présents**.

DELIBERATION N° 1 : FERMETURE DU POSTE DE 9^{ÈME} ADJOINT AU MAIRE.

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **REDUIT** à 8 le nombre d'adjoints au Maire.
- **MET A JOUR** le tableau des adjoints au Maire comme suit :

- Monsieur Daniel COTTON, 1^{er} Adjoint,
- Monsieur Patrick DERUELLE, 2^{ème} Adjoint,
- Madame Yamina MOHAMED, 3^{ème} Adjointe,
- Monsieur Akim DERGHAL, 4^{ème} Adjoint,
- Madame Rosa-Marie RYSPERT, 5^{ème} Adjointe,
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, 6^{ème} Adjoint,
- Madame Solange LEMOINE, 7^{ème} Adjointe,
- Monsieur Jean-Pierre CRASNAULT, 8^{ème} Adjoint.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 2 : INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS – AJUSTEMENT.

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ **FIXE** l'indemnité du Maire à 73 % de l'indice brut terminal 1015.

➤ **FIXE** l'indemnité des Adjointes au Maire à 19 % de l'indice brut terminal 1015.

➤ **FIXE** à 12,50 % de l'Indice Brut Terminal 1015 le montant de l'indemnité des 8 conseillers municipaux délégués (*thématiques*), qui suivra automatiquement les variations afférentes à la valeur du point d'indice de la Fonction Publique.

➤ **APPLIQUE** la majoration Chef-Lieu de canton 15 % et la majoration DSU.

➤ **REDISTRIBUE** la part écartée de l'indemnité de Madame le Député-Maire, selon la règle suivante :

- 6,4 % aux 4 conseillers délégués référents de quartier.

● **ACCORDE**, aux taux susvisés et en concordance avec les fonctions électives de chacun les indemnités à :

- Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI , Maire
- Monsieur Daniel COTTON, 1^{er} Adjoint
- Monsieur Patrick DERUELLE, 2^{ème} Adjoint
- Madame Yamina MOHAMED, 3^{ème} Adjoint
- Monsieur Akim DERGHAL, 4^{ème} Adjoint
- Madame Rosa-Marie RYSPERT, 5^{ème} Adjoint
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, 6^{ème} Adjoint
- Madame Solange LEMOINE, 7^{ème} Adjoint
- Monsieur Jean-Pierre CRASNAULT, 8^{ème} Adjoint

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 3/1 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE. COMMISSIONS RÉGLEMENTAIRES (COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET DU JURY DE CONCOURS, COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC).

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **PREND ACTE** de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offre et du Jury de concours, ainsi que de la Commission de délégation de services publics, les membres suppléants étant désormais en nombre inférieur aux membres titulaires, comme suit :

Délégués titulaires :

- Monsieur MONTAGNE Christian (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Monsieur DERUELLE Patrick (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Monsieur CRASNAULT Jean-Pierre (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Monsieur VILLARS Mathieu (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Madame DE MEYER Juliana (*liste « Ensemble Denaisiens »*).

Délégués suppléants :

- Madame D'HERBECOURT Isabelle (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Madame DEVRED Lysiane (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Monsieur DAUMERIE Gérard (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Madame DANDOIS Michèle (*liste « Ensemble Denaisiens »*).

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 3/2 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE. COMMISSIONS DE TRAVAIL (COMMISSION ACTION SOCIALE ET FAMILIALE – SANTÉ – HANDICAP – LOGEMENT ; COMMISSION 3^{ÈME} AGE – SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS).

A L'UNANIMITÉ, l'Assemblée ayant accepté de procéder à ces nouvelles désignations par le vote au scrutin public, Madame le Député-Maire formule les propositions suivantes :

- **Monsieur DEVOTTE Franck**, pour le siège au sein de la Commission « *Action Sociale et Familiale – Santé- Handicap - Logement* ».

- **Madame MIRASOLA Catherine** pour le siège au sein de la Commission « *3ème Age – Solidarité entre les Générations* ».

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **POURVOIT** le siège vacant au sein de la Commission « *Action Sociale et Familiale – Santé- Handicap - Logement* » à **Monsieur DEVOTTE Franck**.

● **POURVOIT** le siège vacant au sein de la Commission « *3ème Age – Solidarité entre les Générations* » à **Madame MIRASOLA Catherine**.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 3/3 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE. ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CENTRE DE VACANCES « LES GRANGETTES » (S.I.G.C.V.G.)).

A L'UNANIMITÉ, l'Assemblée ayant accepté de procéder à cette nouvelle désignation par le vote au scrutin public, Madame le Député-Maire formule la proposition suivante :

- **Monsieur DEVOTTE Franck**, en qualité de délégué suppléant.

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

• **DESIGNE Monsieur DEVOTTE Franck**, délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « *Les Grangettes* » (S.I.G.C.V.G.).

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 3/4 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE - CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.C.A.S.).

Suite au décès de Madame Marie-Andrée ARDHUIN, 9^{ème} adjointe au Maire, et membre du Conseil d'administration du C.C.A.S., l'un des 4 sièges d'administrateur du C.C.A.S. Revenant à la liste « *Denain a de l'avenir* » est vacant.

L'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit dans ce cas que « *Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.* »

La liste présentée pour le groupe « *Denain a de l'avenir* » lors de la désignation des administrateurs du C.C.A.S. En date du 15 avril 2014 était la suivante :

- Madame RYSPERT Rosa-Marie
- Madame MIRASOLA Catherine
- Madame ARDHUIN Marie-Andrée
- Madame DEVRED Lysiane
- Madame D'HERBECOURT Isabelle

Le siège vacant revient donc de droit à **Madame Isabelle D'HERBECOURT**.

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ENTERINE** la composition du Conseil d'administration du C.C.A.S. comme suit :

- Madame RYSPERT Rosa-Marie
- Madame MIRASOLA Catherine
- Madame DEVRED Lysiane
- Madame D'HERBECOURT Isabelle
- Madame HEBBAR Sabine (*liste « Ensemble Denaisiens »*).

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 3/4 bis : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE. CONSEIL D'ADMINISTRATION (ASSOCIATION « ALTER EGAUX »).

A L'UNANIMITE, l'Assemblée ayant accepté de procéder à cette nouvelle désignation par le vote au scrutin public, Madame le Député-Maire formule la proposition suivante :

- **Madame DEVRED Lysiane**, en qualité de déléguée de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association « *Alter Egaux* ».

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, L'ASSEMBLEE

- **DESIGNE Madame DEVRED Lysiane**, déléguée de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association « *Alter Egaux* ».

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT

DELIBERATION N° 4 : COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2014.

PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2014 qui fait apparaître les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement :**

- Mandats émis.....21 000 638,93 €
- Titres émis.....25 110 108,67 €
- Excédent de l'exercice précédent.....2 411 708,57 €
- Résultats à la clôture de l'exercice : **EXCEDENT** de.....6 521 178,31 €

- Section d'investissement :

• Mandats émis.....	11 062 279,33 €
• Titres émis.....	11 275 092,38 €
• Déficit de l'exercice précédent.....	3 517 931,41 €
• Résultats à la clôture de l'exercice : DEFICIT de.....	3 305 118,42 €
Soit un excédent brut global de fonctionnement de.....	3 216 059,89 €

Compte tenu de l'ensemble des recettes à réaliser pour **3 752 794,28 €** et de l'ensemble des restes à payer pour **4 929 283,47 €**, l'excédent réel s'élève à **2 039 570,70 €**.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

Il est précisé que Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire, s'est retirée de la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote, conformément à la législation.

DELIBERATION N° 5 : COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET DE LA RÉGIE D'EAU – EXERCICE 2014.

PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2014 de la Régie d'Eau qui fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :

• Mandats émis.....	1 751 139,94 €
• Titres émis.....	2 125 106,81 €
• Excédent de l'exercice précédent.....	1 890 882,88 €
• Résultats à la clôture de l'exercice : EXCEDENT de.....	2 264 849,75 €

- Section d'investissement :

• Mandats émis.....	709 713,94 €
• Titres émis.....	666 461,85 €
• Déficit de l'exercice précédent.....	83 996,04 €
• Résultats à la clôture de l'exercice : DEFICIT de.....	127 248,13 €

A la clôture de l'exercice 2014, les restes à réaliser en investissement s'élevaient à **0 € pour les recettes** et à **109.573,27 € pour les dépenses**, soit un solde négatif de **109.573,27 €** qui porte le solde débiteur de la section d'investissement à **236.821,40 €** qu'il faut autofinancer par une partie de l'excédent de fonctionnement. Après cet autofinancement de la section d'investissement, **l'excédent disponible de clôture** s'élèvera à **2.028.028,35 €**.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

Il est précisé que Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire, s'est retirée de la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote, conformément à la législation.

DELIBERATION N° 6 : COMPTE DE GESTION RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2014.

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **APPROUVE**, sans observation, ni réserve, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 7 : COMPTE DE GESTION RELATIF AU BUDGET DE LA RÉGIE D'EAU POTABLE – EXERCICE 2014.

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **APPROUVE**, sans observation, ni réserve, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 8 : AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2014.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **DECIDE**, conformément à l'instruction M14, de l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Principal de l'exercice 2014 qui se traduit par un excédent total de fonctionnement de **6.521.178,31 €**.

A savoir :

● **Affectation au compte 1068 :**

*pour l'exécution du virement obligatoire
à la section d'investissement*

4.481.607,61 €

➤ **Affectation du solde – compte R 002 -
« report à nouveau créditeur », soit**

2.039.570,70 €

Se sont abstenus : MM. BOUCOT, DRICI.

**DELIBERATION N° 9 : AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET DE LA RÉGIE D'EAU POTABLE – EXERCICE 2014.**

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **DECIDE**, conformément à l'instruction M49, de l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget de la Régie d'Eau Potable de l'exercice 2014 qui se traduit par un excédent total de fonctionnement de **2.264.849,75 €**.

A savoir :

● **Affectation au compte 1064 :**

*pour l'exécution du virement obligatoire
à la section d'investissement*

236.821,40 €

● **Affectation du solde – compte R 002 -**
« report à nouveau créditeur », soit

2.028.028,35 €

Se sont abstenus : MM. BOUCOT, DRICI.

**DELIBERATION N° 10 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (T.L.P.E.).
ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE
2016.**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **APPLIQUE** pour l'année 2016 les tarifs actualisés comme suit :

● pour la catégorie des enseignes prévue à l'article L2333-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

- tarif de base : 20,10 €/ m² ;

- pour les surfaces de 0 à 7 m² : exonération totale, sauf pour les dispositifs scellés au sol de cette dimension ;

- pour les surfaces de plus de 7 m² à 12 m² : exonération totale, sauf pour les dispositifs scellés au sol de cette dimension ;

- pour les surfaces de plus de 12 m² à 20 m² : réfaction de 50% du tarif de base, soit 10,10 €/ m²/ an ;

- pour les surfaces de plus de 20 m² à 50 m² : multiplication par deux du tarif de base, soit 40,20 €/ m²/ an ;

- pour les surfaces de plus de 50 m² : multiplication par quatre du tarif de base, soit 80,40 €/ m²/ an.

➤ pour la catégorie des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique, prévue à l'article L2333-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

- pour les surfaces inférieure à 50 m² : 20,50 €/m²
- pour les surfaces supérieure à 50 m² : 41,00 €/m²

➤ pour la catégorie des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique, prévue à l'article L2333-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

- pour les surfaces inférieure à 50 m² : 61,50 €/m²
- pour les surfaces supérieure à 50 m² : 123,00 €/m²

● **DIT** que la T.L.P.E. sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable sur déclaration préalable des assujettis avant le 1^{er} mars de l'année de taxation, ou en l'absence de déclaration, par taxation d'office, et ce, conformément aux articles L2333-14, L2333-15, R2333-14 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

● **DIT** que les recettes seront inscrites au crédit du budget communal à l'article 7368.

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette taxe.

DELIBERATION N° 11 : DOTATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN – EXERCICE 2015. DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **RETIENT** les actions suivantes pour solliciter un financement complémentaire au titre de la DDU sur l'exercice 2015 :

PROGRAMMES DE TRAVAUX SOLLICITANT UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DDU – EXERCICE 2015

Opérations présentées au titre de la DDU pour 2015	Invt	Fonct	montants HT	montants TTC	part ville Mini 20% HT + TVA	Autres subventions sollicitées	DDU sollicitée
SECURITE CADRE DE VIE							
Opération n°1 – Bouclage des rues Merrheim Dussoubs, Aménagement urbain	X		1 500 000,00 €	1 800 000,00 €	600 000,00 €		1 200 000,00 €
Opération n°2 – Parc Lebrez – Eclairage public	X		266 500,00 €	319 800,00 €	106 600,00 €		213 200,00 €
Opération n°2 bis – Parc Lebrez – Espaces publics	X		450 000,00 €	540 000,00 €	180 000,00 €		360 000,00 €
Opération n°4 – Réhabilitation de voiries	X		369 132,00 €	442 958,40 €	147 652,80 €		295 305,60 €
EQUIPEMENTS PUBLICS							
Opération n°5 – Hotel de ville	X		400 000,00 €	480 000,00 €	160 000,00 €		320 000,00 €
Opération n°6 – Annexes du musée	X		215 000,00 €	258 000,00 €	86 000,00 €		172 000,00 €
Opération n°6 bis – Toiture du musée			90 000,00 €	108 000,00 €	36 000,00 €		72 000,00 €
Opération n°7 – Toiture restauration municipale	X		85 000,00 €	102 000,00 €	34 000,00 €		68 000,00 €
Opération n°8 – Salle des sports Villars	X		104 160,00 €	124 992,00 €	41 664,00 €		83 328,00 €
Opération n°9 – Salle des fêtes -tranche n°3 -	X		250 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €		200 000,00 €
Opération n°10 – Extension de l'école La Fontaine – complément	X		250 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €		200 000,00 €
Opération n°11 – Extension du tennis municipal	X		2 381 630,00 €	2 857 956,00 €	858 652,00 €	470 000,00 €	1 529 304,00 €
ANIMATIONS							
Opération n°12 – Denain Plage Aménagement	X		64 300,00 €	77 160,00 €	25 720,00 €		51 440,00 €
Opération n°12 bis – Denain Plage – Investissement équipements	X		29 800,00 €	35 760,00 €	11 920,00 €		23 840,00 €
Opération n°12 ter – Denain Plage – Investissement jeux	X		15 000,00 €	18 000,00 €	6 000,00 €		12 000,00 €
Opération n°13 – Denain Plage – Fonctionnement		X	109 409,00 €	126 848,00 €	66 848,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €
Total des programmes et demandes de DDU			6 579 931,00 €	7 891 474,40 €	2 561 056,80 €	480 000,00 €	4 850 417,60 €

- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son délégataire à signer tout document afférent aux dossiers de demande de subvention et toutes pièces nécessaires à leur octroi.

DELIBERATION N° 12 : « DENAIN-PLAGE ». TARIFICATION. EXERCICE 2015.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** les tarifs d'accès aux activités de l'opération Denain-Plage directement gérées par la Commune, suivant les conditions indiquées ci-dessous :

- **L'accès aux jeux gonflables et à la piscine :**

- 3€ par après-midi (*il est rappelé que les matinées sont réservées aux Accueils de Loisirs*), pour tout public.

- Pass 30 entrées, permettant un accès pour un enfant chaque après-midi durant toute l'opération, ou un accès pour plusieurs enfants sur un nombre d'après-midi moins important. Ce pass sera :

- **Gratuit**, pour les Denaisiens de moins de 16 ans (*dans la limite d'un pass par personne*).
- De 30€ pour les grands-parents denaisiens pouvant accueillir leurs petits-enfants non denaisiens sur la période estivale (*dans la limite d'un pass par famille*).
- De 30€ pour les collectivités territoriales.

• **L'accès aux « bateaux pédaaliers »** : 3€ le bateau de deux à trois places assises et 5€ le bateau de quatre à cinq places assises pour une séance de 20 minutes.

• **L'accès aux Accueils de loisirs extérieurs à Denain** : durant les horaires réservés et selon planning :

- accès aux jeux gonflables (*hors piscine*) : 2,5€ par enfant et par matinée.
- accès aux jeux gonflables et nuit sous la tente (*matériel non fourni*) : 5€ par enfant pour une nuitée et la matinée suivante d'accès aux jeux (*hors piscine*).

D'autres activités payantes, non gérées par la commune, pourront être proposées.

• **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

• **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Madame le Député-Maire précise que la simple entrée dans le Parc Zola, pour profiter de la plage reste gratuite aux heures d'ouverture au grand public (les après-midi).

DELIBERATION N° 13 : MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DENAIN – ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF RATTACHÉ À LA COLLECTIVITÉ.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCEPTE** la mise à disposition d'un Adjoint d'Animation Territorial de 2^{ème} Classe à raison de 35 heures hebdomadaires au Centre Communal d'Action Sociale de Denain à compter du 1^{er} Juillet 2015.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer les conventions de mise à disposition de l'agent (*aucune contrepartie financière n'est exigée de l'Etablissement public administratif : CCAS*).

DELIBERATION N° 14 : RÉGIE D'EAU. ADMISSIONS EN NON VALEUR – EXERCICES 2003 À 2014.

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PRONONCE** l'admission en non valeur pour un montant global de **42 622,29 € (QUARANTE DEUX MILLE SIX CENT VINGT DEUX EUROS ET VINGT NEUF CENTIMES)**.

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 15 : FOURNITURE D'UN LOGICIEL DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE, DE SUIVI DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE. APPROBATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'acte d'engagement présenté par la Société CIRIL SAS (*Montant global et forfaitaire : 178 773,75 € HT (pour 4 ans)*).
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer l'acte d'engagement.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer les contrats qui en découleront ainsi que les avenants éventuels dans la limite de 5 %.

A voté contre : Monsieur BOUCOT.

S'est abstenu : Monsieur DRICI.

DELIBERATION N° 16 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHÉS DE PLEIN VENT ET AUTRES OCCUPATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC. LES FILS DE MADAME GÉRAUD. DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT – ACTUALISATION DES TARIFS.

Après en avoir délibéré,

PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCEPTE** les tarifs suivants avec effet au 1^{er} Juin 2015 :

I – DROITS DE PLACE

1 - Marchés :

● le mètre linéaire de façade (*sur allée principale, transversale ou de passage*) et pour une profondeur maximale de 3m50 :

- Commerçants abonnés.....0,60 € HT
- Commerçants non abonnés.....0,85 € HT

2 - Fêtes sur l'ensemble des voies et places

Tarif au m², pour toute la durée de la manifestation

- <u>Fête de février</u> (<i>place Gambetta</i>).....	0,51 € HT
- <u>Fête d'octobre</u> (<i>place Wilson</i>).....	0,79 € HT
- <u>Fête de Pâques</u>	
• <i>place Wilson</i>	1,14 € HT
• <i>place Gambetta</i>	0,51 € HT
- <u>Tarif par véhicule</u>	0,75 € HT

En cas de prolongation autorisée de la fête pour une période ne pouvant excéder une semaine, les droits seront majorés de 50 %.

3 - Autres occupations du domaine public

(Marchands et ambulants, glaces, camelots, posticheurs)

- le m ²	0,68 € HT
- par véhicule.....	0,60 € HT

4 - Friteries : par mètre carré et par mois.....5,39 € HT

5 - Cirques (*sous réserve de l'acquittement préalable de la caution fixée par la Ville*).

- Etablissements d'envergure nationale, forfait par jour.....	430,49 € HT
- Petits chapiteaux	107,63 € HT

6 - Braderies

- Droit d'inscription.....	2,19 € HT
- Le mètre linéaire de façade pour une profondeur maximale de 2,50 m.....	2,90 € HT

7 - Camion outillage

- Forfait par demi-journée d'occupation.....	68,83 € HT
--	------------

II - REDEVANCE D'ANIMATION ET DE PUBLICITE

- Par commerçant abonné ou non et par séance.....	1,35 € HT
---	-----------

III - BROCANTES

Au-delà du quota annuel de franchises de droit de place (une braderie par association agréée dans la limite de 20 manifestations), les organisateurs sont facturés directement au tarif des non abonnés des marchés selon linéaire contradictoirement constaté et application du forfait communal d'installation et de nettoyage fixé par la Ville.

- **Principe de gratuité d'une brocante annuelle par association.**

● **A partir de la seconde brocante :**

- Principe de gratuité de la 2^{nde} brocante si celle-ci se déroule sur l'une des places suivantes : Wilson, Gambetta, Baudin, place attenante à la maison de quartier Solange Tonini, parking du complexe sportif.

- **Dans les autres cas (2^{nde} brocante en dehors des places limitativement énumérées, et, dans tous les cas, à partir de la 3^{eme} brocante) :**

- **Application des droits de place**, tarif marchés, non abonnés.....0,85 € HT

- **Forfait communal d'installation et de nettoyage**

Conformément à l'article L 310-2 du Code de Commerce, lequel définit les ventes au déballage comme « *toutes les ventes effectuées dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public de ces marchandises* », le forfait est applicable aux brocantes se déroulant dans une salle ou en extérieur, selon les modalités suivantes :

- **Pour une brocante en extérieur :**

. Forfait 1 rue : 1200 €

(frais de personnel : 350 € + coût de location de balayeuse : 850 €)

. Forfait 2 rues : 1500 €

(frais de personnel : 650 € + coût de location de balayeuse : 850 €)

- **Pour une brocante en salle :**

. Forfait : 1000 €

(frais de personnel, coût d'utilisation de la salle)

S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.

DELIBERATION N° 17 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RÉGULARISATION FONCIÈRE DE L'EMPRISE DE LA RÉSIDENCE SOCIALE – 17 AVENUE DE ROUBAIX À DENAIN.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **CONSTATE** que les emprises d'une surface globale de 207 m², situées à hauteur du 17 avenue de Roubaix à Denain, ne sont plus affectés à l'usage du public.

● **DECLASSE** ces mêmes emprises du domaine public communal en vue de sa cession ultérieure.

DELIBERATION N° 18 : RÉNOVATION URBAINE DU FAUBOURG DUCHATEAU. PRINCIPE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN NON BÂTI À PARTENORD HABITAT (EMPLACEMENT D'UNE FUTURE ÉCOLE) – PARCELLES AV 280 POUR PARTIE ET AV 297 POUR PARTIE.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE**, l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** le principe d'une acquisition à Partenord Habitat d'une partie des parcelles cadastrées section AV n^{os} 280 et 297 pour une superficie approximative de 13 490 m² (*sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage*) au prix de 100.000 € TTC.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer un compromis de vente et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 19 : RÉNOVATION URBAINE DU FAUBOURG DUCHATEAU. SITE ASSOCIÉ RUE DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE. CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AV N^{OS} 580, 581 ET 584 (MODIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION N° 29 DU 3 DÉCEMBRE 2012).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE**, l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** la cession à l'euro symbolique d'un immeuble sis rue du Président Salvador Allende à Denain, cadastré section BE n^{os} 580, 581 et 584, pour une surface totale de 4 378 m², à Partenord Habitat.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 20 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS. DÉCLARATION PRÉALABLE (ÉCOLE PASTEUR).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer, au nom de la Commune, un dossier de déclaration préalable pour les travaux de remplacement de la couverture et de l'ensemble des menuiseries extérieures en bois à l'école maternelle Pasteur sise rue des Saules à Denain.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au nom de la Commune, le dossier de déclaration préalable correspondant, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 21/1 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ÉCOLE – ÉCOLE MATERNELLE CHARLES GIDE – ÉCOLE MATERNELLE VICTOR HUGO.

A L'UNANIMITE, l'Assemblée ayant accepté de procéder à ces nouvelles désignations par le vote au scrutin public, Madame le Député-Maire formule les propositions suivantes :

- **Monsieur BELOUCIF Ali**, en qualité de représentant de la Commune au sein du Conseil d'Ecole de l'école maternelle Charles Gide.

- **Monsieur DEVOTTE Franck**, en qualité de représentant de la Commune au sein du Conseil d'Ecole de l'école maternelle Victor Hugo.

Après en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DESIGNE Monsieur BELOUCIF Ali**, en qualité de représentant de la Commune au sein du Conseil d'Ecole de l'école maternelle Charles Gide.

- **DESIGNE Monsieur DEVOTTE Franck**, en qualité de représentant de la Commune au sein du Conseil d'Ecole de l'école maternelle Victor Hugo.

Se sont abstenus : MM. HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, ANDRZEJCZAK, DANDOIS, LEHUT, BOUCOT, DRICI.

DELIBERATION N° 21/2 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE – CONSEIL D'ADMINISTRATION (COLLÈGE VILLARS).

A L'UNANIMITE, l'Assemblée ayant accepté de procéder à cette nouvelle désignation par le vote au scrutin public, Madame le Député-Maire formule la proposition suivante :

- **Monsieur DEVOTTE Franck**, en qualité de délégué titulaire au sein du Conseil d'Administration du Collège Villars.

Après en avoir délibéré,

PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DESIGNE Monsieur DEVOTTE Franck**, en qualité de délégué titulaire au sein du Conseil d'Administration du Collège Villars.

Se sont abstenus : MM. BOUCOT, DRICI.

DELIBERATION N° 22 : CARTES DE SECTORISATIONS MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les cartes de sectorisations scolaires ainsi que les modalités et les documents liés à la procédure d'inscription.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure d'inscription.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à prendre les arrêtés municipaux nécessaires aux éventuelles évolutions des cartes de sectorisations scolaires et de la procédure d'inscription.

DELIBERATION N° 23 : POLITIQUE DE LA VILLE. PROGRAMMATION DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la programmation définitive des actions en Politique de la Ville pour l'année 2015, telles que reprises dans les tableaux ci-dessous :

Axe 1 : Adaptation des cadres de mise en œuvre de l'action publique

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Ingénierie politique de la ville		Ville de Denain	89 830,00 €	18 528,00 €	22 685,00 €	48 617,00 €	0,00 €
TOTAL 2015 : 1 action			89 830,00 €	18 528,00 €	22 685,00 €	48 617,00 €	0,00 €

Axe 2 : Insertion / Emploi

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Régie polyvalente second œuvre		AGEVAL	408 878,00 €	60 153,00 €	0,00 €	20 995,00 €	327 730,00 €
C'est possible, on le fait ! Co-produire un parcours de jeunes	x	ACSRV	18 327,00 €	3 345,00 €	10 000,00 €	0,00 €	4 982,00 €
Pousse les portes de l'entreprise		ASEC	21 840,00 €	10 920,00 €	10 920,00 €	0,00 €	0,00 €
Les circuits courts de l'emploi	x	Actions Citoyennes	21 800,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	16 800,00 €
Agis pour ton avenir		Ville de Denain	46 916,00 €	10 416,00 €	6 500,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Dynamique emploi	x	MQST	17 667,00 €	1 392,00 €	5 000,00 €	0,00 €	11 275,00 €
TOTAL 2015 : 6 actions			535 428,00 €	87 226,00 €	36 420,00 €	20 995,00 €	390 787,00 €

Axe 3 : Promotion – Prévention en santé publique

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Bien dans son corps, bien dans sa tête		ACSRV	13 350,00 €	6 550,00 €	6 550,00 €	0,00 €	250,00 €
Ma santé au quotidien		MQST	29 770,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	15 770,00 €
Ma classe à pleines dents		Ville de Denain	5 010,00 €	2 505,00 €	2 505,00 €	0,00 €	0,00 €
Des soins optiques à tout prix	x	ccas	5 000,00 €	1 000,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Programme d'accès à la santé		Ville de Denain	9 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 2015 : 5 actions			62 130,00 €	21 555,00 €	20 755,00 €	0,00 €	16 020,00 €

Axe 5 : Apprentissages

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Coup de pouce clé		CCAS	101 558,00 €	23 123,00 €	53 914,00 €	0,00 €	24 521,00 €
I comme Icare	x	Ville de Denain	40 000,00 €	11 200,00 €	8 800,00 €	0,00 €	17 000,00 €
Ludothèque espace création		ACSRV	14 176,00 €	5 760,00 €	5 760,00 €	0,00 €	2 656,00 €
Dynamiser la réussite éducative		Ville de Denain	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Programme d'accès à la culture		Ville de Denain	39 310,00 €	17 075,00 €	17 075,00 €	0,00 €	5 160,00 €
Denain à la pointe des sciences - Développer des pôles de pratiques scientifiques		Ville de Denain	25 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL 2015 : 6 actions			270 044,00 €	94 158,00 €	122 549,00 €	0,00 €	50 337,00 €

Axe 6 : Prévention de la délinquance

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Permanence d'accès aux droits et à l'écrit – La ville met à disposition de l'association des locaux – Valorisation chiffrée à 6000 euros		Co-écrire	45 790,00 €	0,00 €	15 895,00 €	11 895,00 €	18 000,00 €
Acquisition d'un logiciel d'analyse des faits sociaux	x	Ville de Denain Pôle Politique de la ville	9 680,00 €	4 840,00 €	4 840,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition de gilets Pare-balles	x	Ville de Denain Police Municipale	6 727,50 €	4 227,50 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 2015 : 3 actions			62 197,50 €	9 067,50 €	23 235,00 €	11 895,00 €	18 000,00 €

Axe 7 : Citoyenneté et vie sociale

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Fonds de Participation aux Initiatives des Habitants		Comité du Vieux Denain – Quartier Saint Martin	18 000,00 €	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €	12 600,00 €
Qualifier le territoire dans la prévention et la lutte contre les discriminations	x	Ville de Denain	11 550,00 €	2 550,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Pas à pas en famille		ACSRV	35 973,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	0,00 €	24 973,00 €
Implication des habitants dans la vie et la restructuration du quartier		ACSRV	37 064,00 €	18 350,00 €	18 350,00 €	0,00 €	364,00 €
Prendre de l'âge autrement	x	ACSRV	31 870,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	15 870,00 €
Nos Quartiers d'Été		ACSRV	11 500,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	9 500,00 €
LALP Nouveau Monde Centre Ville et Parc Lebreton	x	Ville de Denain	229 460,00 €	8 000,00 €	32 000,00 €	0,00 €	189 460,00 €
Participer au développement du Faubourg Duchâteau		Vivre ensemble	16 100,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	11 100,00 €
TOTAL 2015 : 8 actions			391 517,00 €	52 300,00 €	75 350,00 €	0,00 €	263 867,00 €

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
29	10	27	1 411 146,50 €	282 834,50 €	300 994,00 €	81 507,00 €	739 011,00 €

- **SOLLICITE** les subventions au taux maximum au titre du Contrat de Ville, auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de tout autre dispositif.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer les documents inhérents à ces actions.
- **S'ENGAGE** à assurer le financement complémentaire tel que repris dans le tableau ci-dessus.

Avant de lever la séance, Madame le Député-Maire informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 2 Juillet 2015 à 18 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures.

DENAIN, le 26 Mai 2015.

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Député-Maire,

A.L. DUFOUR-TONINI.